



**INSTITUT
POLYTECHNIQUE
DE PARIS**

**Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris
du 7 juillet 2021**

Délibération n°2021 – 07

**relative à la demande de rectification du procès-verbal
du Conseil d'administration du 15 décembre 2020**

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris,

- Vu le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 portant création de l'établissement public expérimental Institut polytechnique de Paris et approbation de ses statuts ;
- Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Eric LABAYE aux fonctions de président du Conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 17 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

Article UNIQUE :

approuve la rectification du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 décembre 2020.

La pièce n°2 du dossier de séance est jointe à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Palaiseau, **en un exemplaire original.**

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'Institut polytechnique de Paris
91128 PALAISEAU Cedex
SIRET : 130 025 620 00019

<i>Pièce(s) jointe(s) : pièce n°2</i>	Modalités de recours contre la présente délibération :
Siège social : Institut polytechnique de Paris Route de Saclay – 91128 PALAISEAU www.ip-paris.fr	<i>En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.</i>